



**VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN**

**Arrêté provisoire**

**Rue Léon SALVA**

**Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN**

- Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - le Code de la Route,
  - le Code Pénal,
  - La demande de la famille FILLATRE du 07/05/2025.

Considérant qu'un déménagement va avoir lieu 71 rue Léon SALVA.  
Considérant qu'il est nécessaire de régler le stationnement.

**ARRETONS :**

Article 1 : Le **29/05/2025 de 9h00 à 17h00**, stationnement sera interdit et déclaré gênant au sens de l'article R417.10 du Code de la Route, rue Léon SALVA, face au n° 71 sur **10m** de stationnement, sauf aux véhicules de déménagement.

Des barrières seront installées pour matérialiser cette interdiction.

Article 2 : La circulation des piétons doit être préservée en toute sécurité ainsi que l'approche des véhicules de secours. L'accès aux propriétés riveraines doit être maintenu.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, le 12 mai 2025**

**Maire,  
Conseiller Départemental,**

**Alexis RAGACHE**

Pour le Maire  
et par délégation  
Luc LESIEUR  
Adjoint au Maire

